



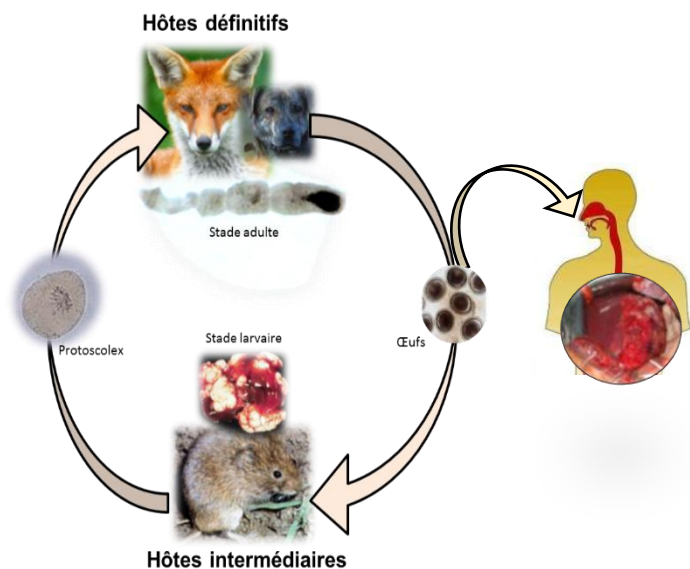
anses



Enquête sur la présence chez le renard du parasite *Echinococcus multilocularis* en Auvergne

Contexte

Echinococcus multilocularis est un parasite responsable d'une maladie hépatique grave, potentiellement mortelle, **l'échinococcose alvéolaire**. L'homme se contamine suite à l'ingestion accidentelle d'**œufs microscopiques** du parasite disséminés dans l'environnement via les **féces de renards** qui peuvent notamment contaminer des aliments consommés crus (salades, fraises, myrtilles, ...). Ces œufs sont produits par des centaines voire des milliers de **vers** de quelques millimètres qui colonisent les intestins des renards suite à la prédation d'un **rongeur** lui-même contaminé suite à l'ingestion d'œufs du parasite. Si le cycle parasitaire est très majoritairement entretenu par la faune sauvage, le chat de manière plus négligeable mais surtout le **chien** peuvent aussi s'infester suite à la prédation de rongeurs et constituer une source de contamination de par leur proximité avec l'homme.



Situation épidémiologique

Historiquement décrit dans l'est de la France, la présence du parasite est désormais confirmée chez le renard dans 47 départements correspondant approximativement à la moitié nord-est du pays : de l'Ille-et-Vilaine aux Hautes-Alpes en passant par le Massif central. En effet, dans les années 1980, le **Cantal**, la **Creuse** et le **Puy-de-Dôme** avaient fait l'objet de recherches qui avait mis en évidence la présence du parasite. Pourtant, mis à part une étude ciblant la population vulpine dans le Cantal au début des années 2000, aucune information n'était depuis disponible dans la région alors que la présence potentielle du parasite dans les départements limitrophes était fortement envisageable.

Description de l'enquête

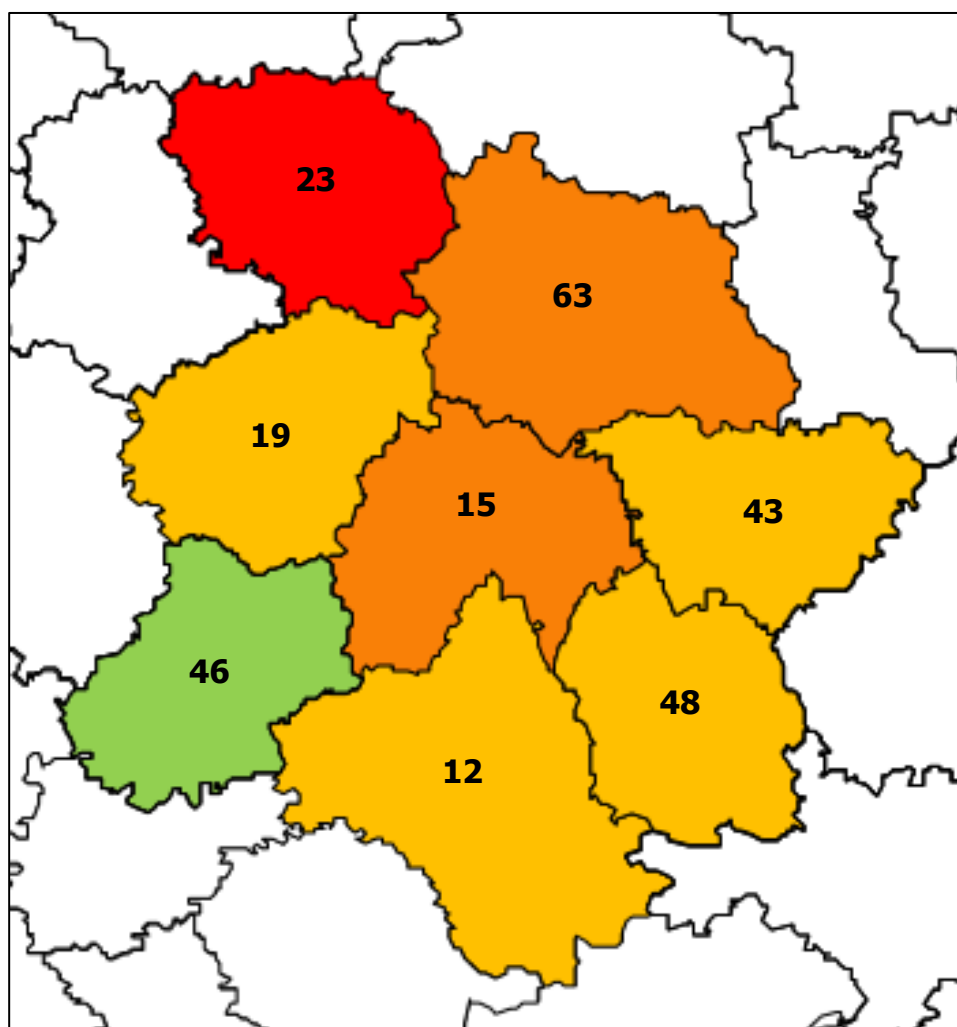
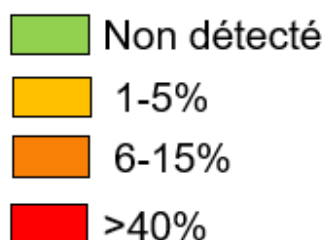
Dans le but de statuer sur la présence d'*E. multilocularis* en Auvergne, le Laboratoire National de Référence (LNR) *Echinococcus spp.* de l'**Anses** Nancy a collaboré avec la **Fédération Nationale des Chasseurs** et les **Fédérations Départementales des Chasseurs**. Une étude menée sur 4 ans a permis de collecter plus de 600 renards tirés à la chasse dans 8 départements afin de pouvoir rechercher le parasite.

Résultats

Les analyses réalisées au LNR de l'Anses ont confirmé la présence du parasite dans le **Cantal** et le **Puy-de-Dôme** avec une prévalence de 10-15%. En **Creuse**, une prévalence très forte du parasite (>40%) similaire à celle observée dans les départements historiquement endémiques de l'est a été observée et de futures recherches tenteront d'expliquer cette forte différence avec les départements voisins. Parmi les 5 autres départements étudiés, une prévalence très faible (<5%) a été observée pour la **Corrèze**, la **Haute-Loire**, l'**Aveyron** et la **Lozère**, cependant cela constitue la **première détection** d'*E. multilocularis* dans ces départements. Aucun renard infesté par le parasite n'a été observé dans le **Lot** malgré un échantillonnage important et homogène, pouvant laisser supposer une absence du parasite ou une présence très faible.

Carte de présence du parasite *E. multilocularis* chez le renard en Auvergne suite à l'enquête FDC-FNC-Anses (2019-2023).

Les niveaux de prévalence sont représentés par un gradient de couleur conformément à la légende. Les départements participants sont identifiés par leur numéro.



Conclusion

Cette étude collaborative a donc permis d'identifier la présence d'*E. multilocularis* dans **4 nouveaux départements**, tout en la **confirmant dans 3 autres**. La recherche du parasite dans les départements limitrophes de cette étude sera nécessaire dans la perspective de poursuivre la description de la zone de présence du parasite en France. La connaissance de la présence du parasite dans les départements doit permettre de mettre en place la **prévention** qui constitue le meilleur moyen de lutte contre cette maladie.

Recommandations

- En ce qui concerne l'Homme, la **prophylaxie individuelle** du parasitisme repose sur une **bonne hygiène des mains** après manipulation d'animaux potentiellement porteurs d'œufs de parasite (sur leur pelage), renards en particulier (manipulation des animaux morts avec des gants) mais aussi pour les carnivores domestiques.

L'attention du **consommateur** doit être particulièrement portée sur les points suivants :

- La **congélation** domestique ne permet pas l'inactivation des œufs de parasite.
- Le **lavage des végétaux** même intensif ne peuvent garantir l'élimination complète des œufs de parasite déposés en surface.
- L'utilisation de vinaigre, alcool ou eau de Javel diluée ne permet pas de réduire la contamination des aliments.
- Pour les **aliments collectés près du sol** (salades, pissenlits, légumes du potager, champignons, fruits tels que fraises, mûres et autres baies) dans les zones de forte endémie, il est recommandé dans la mesure du possible de les **consommer cuits** (70°C, 5 min).
- Dans les zones de forte endémie, l'**isolement des jardins domestiques** par une clôture hermétique aux carnivores (potentiellement porteurs du parasite) est recommandé pour éviter la contamination des légumes par leurs fèces. Le **lavage des mains** est indispensable après toute activité de jardinage.
- Un **traitement mensuel au praziquantel des carnivores domestiques** (prédateurs de rongeurs) réduit le risque de transmission du parasite.